



Participation financière des familles à la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE

La coopérative scolaire, affiliée à l'*Office central de la coopération à l'école*, permet aux enfants de l'École publique de réaliser des projets de classes ou d'écoles. Bien sûr, ces projets ont besoin de fonds pour exister.

Avec votre aide, la coopérative peut régler l'adhésion et l'assurance pour chaque classe de l'école (environ 55€) ; et par exemple financer une sortie culturelle (5€ l'entrée) un bus pour se rendre à Dijon (environ€ par élève), l'achat de matériel ou livres pour un projet de classe particulier, etc.

Le montant de cette contribution est laissée à l'appréciation des familles. Cependant, l'association ne fonctionnant principalement que grâce à vos dons, il serait souhaitable que toutes les familles puissent s'y associer. Même modeste, votre participation montre votre soutien aux actions de la coopérative de l'école.

Quelle que soit votre contribution, votre enfant sera compté comme un membre actif de la coopérative OCCE de son école.

Nom et prénom Montant :

Chèque à l'ordre de coopérative scolaire OCCE de l'école

Espèces

Signature :

Signature de l'enseignant.e :



Participation financière des familles à la coopérative scolaire affiliée à l'OCCE

La coopérative scolaire, affiliée à l'*Office central de la coopération à l'école*, permet aux enfants de l'École publique de réaliser des projets de classes ou d'écoles. Bien sûr ces projets ont besoin de fonds pour exister.

Cette contribution est volontaire et n'est pas obligatoire, libre à vous de choisir le montant de votre participation.

Nous vous proposons de participer à hauteur de €. Même modeste, votre participation montre votre soutien aux actions de la coopérative de l'école.

Quelle que soit votre contribution, votre enfant sera compté comme un membre actif de la coopérative OCCE de son école.

Nom et prénom Montant :

Chèque à l'ordre de coopérative scolaire OCCE de l'école

Espèces

Signature :

Signature de l'enseignant.e :